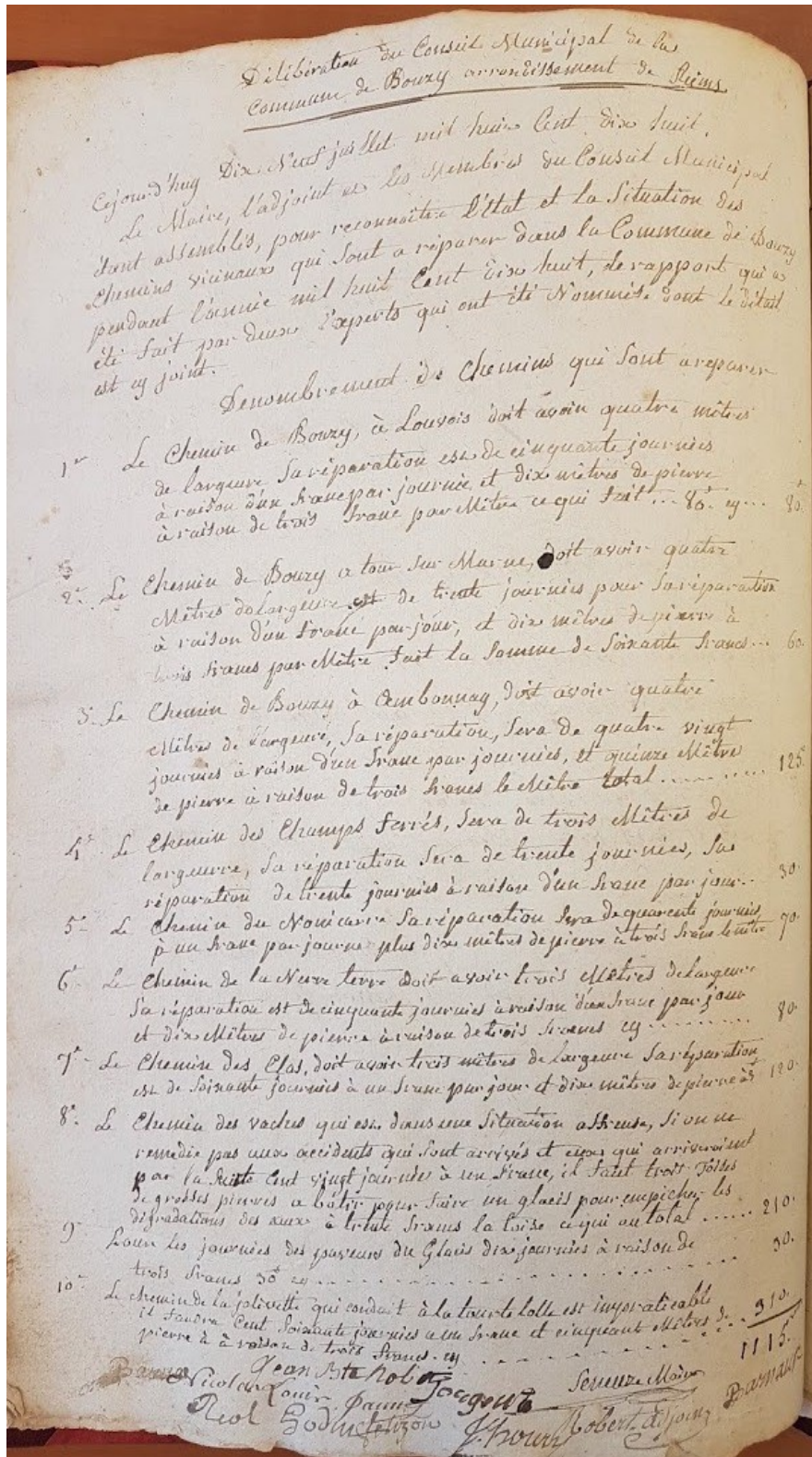


Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1794 à 1826

-0-
Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17679

-0-
fiche n°12

19 juillet 1818 – Etat de la situation des chemins vicinaux



« Délibération du conseil municipal de la commune de Bouzy, Arrondissement de Reims
Cejourd'huy dix neuf juillet mil huit cent dix huit
le Maire, l'adjoint et les membres du conseil municipal
étant assemblés pour reconnaître l'état et la situation des
chemins vicinaux qui sont à réparer dans la commune de Bouzy
pendant l'année mil huit cent dix huit. Le rapport qui a
été fait par deux experts qui ont été nommés dont le détail
est cy joint :

Dénombrement des chemins qui sont à réparer :

1er	Le chemin de Bouzy à Louvois doit avoir quatre mètres de largeur. Sa réparation est de cinquante journées à raison d'un franc par journée et dix mètres de pierre à raison de trois francs par mètre ce qui fait 80 francs	80
2è	Le chemin de Bouzy à Tours sur Marne doit avoir quatre mètres de largeur est de trente journées pour sa réparation à raison d'un franc par jour et de dix mètres de pierre à trois francs par mètre fait la somme de soixante francs	60
3è	Le chemin de Bouzy à Ambonnay doit avoir quatre mètres de largeur, sa réparation sera de quatre vingt journées à raison d'un franc par journée et quatre mètres de pierre à raison de trois francs le mètre	125
4è	Le chemin des Champs Ferrés sera de trois mètre de largeur, sa réparation sera de trente journées, sa réparation de trente journées à raison d'un franc par jour	30
5è	Le chemin du Nonicart, sa réparation sera de quarante journées à un franc par journée plus dix mètres de pierre à trois francs le mètre	70
6è	Le chemin de la Noire Terre doit avoir trois mètres de largeur sa réparation est de cinquante journées à raison d'un franc par jour et dix mètres de pierre à raison de trois francs, cy	80
7è	Le chemin des Clos doit avoir trois mètres de largeur, sa réparation est de soixante journées à un franc par jour et dix mètres de pierre	120
8è	Le chemin des Vaches qui est dans une situation affreuse, si on ne remédie pas aux accidents qui sont arrivés et ceux qui arriveroient par la suite, cent vingt journées à un franc, il faut trois toises de grosses pierres à bâtir pour faire un glacis* pour empêcher les dégradations des eaux à trente francs la toise, ce qui au total	210
9è	Pour les journées des paveurs du glacis dix journées à raison de trois francs	90
10è	Le chemin de la Jolivette qui conduit à la Tourtelotte est impraticable il faudra cent soixante journées à un franc et cinquante mètres de pierre à raison de trois francs	950

		1115

Jean-Baptiste Robert	Nicolas Louis Réol	Godin	Fetizon
J. Houry	Seneuze, maire	Robert, adjoint	Barnaut

* (glacis : pente douce permettant l'écoulement des eaux de pluie)